



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 16 décembre 2016 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 9 décembre 2016.

A l'ouverture de la séance sont présents : M. DIETLER Patrice, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absentes : Mme LECHNER Karine
Mme WENDLING Béatrice
Mme HELFRICH Karine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. BECKER Gérard**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout du point suivant :
2016-07-11) Création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres.

Accord est donné

ORDRE DU JOUR :

2016-07-1°) Délibération modificative

2016-07-2°) Affaires agricoles : avenant bail rural

2016-07-3°) Réseau de fibre optique ROSACE - Convention pour l'implantation d'un sous répartiteur optique

2016-07-4°) Salle des fêtes : mise en œuvre cartouches filtrantes four et lave verres et modification siphon évier

2016-07-5°) Salle des fêtes : table rallonge pour lave vaisselle

2016-07-6°) Présentation et débat sur les enjeux du PLUi Communauté de Communes du Pays de Hanau

2016-07-7°) Poste agent entretien nettoyage locaux communaux

2016-07-8°) Décompte charges logement communal 35, rue Principale

2016-07-9°) Demande de subventions

2016-07-10°) Divers et informations :

- Vente livre Pays de Hanau et Val de Moder
- Dossier urbanisme
- Effectifs RPIC

2016-07-1°) Délibération modificative :

M. Le Maire expose que les sommes portées au compte 752 sont supérieures de 9.000,-€ par rapport à ce qui a été prévu au BP 2016. Il précise par ailleurs que les crédits ouverts à certains articles du chapitre 012 sont insuffisants. Il propose donc de voter les révisions de crédits suivantes :

- Recettes de fonctionnement :
- article 752 – revenus des immeubles + 9.000,00 €
 - Dépenses de fonctionnement :
 - article 60633– fournitures de voirie + 800,00 €
 - article 6068 – autres mat. et fournitures + 1.300,00 €
 - article 611 – contrats prestations de service + 2.700,00 €
 - article 6156 – maintenance + 1.100,00 €
 - article 627 – services bancaires et assimilés + 650,00 €
 - article 63513 – autres impôts locaux + 780,00 €
 - article 6615 – intérêts des comptes courants + 1.670,00 €

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE

- de valider les révisions de crédits (section de fonctionnement) suivants afin d'équilibrer le budget :

- Recettes de fonctionnement :
- article 752 – revenus des immeubles + 9.000,00 €
 - Dépenses de fonctionnement :
 - article 60633– fournitures de voirie + 800,00 €
 - article 6068 – autres mat. et fournitures + 1.300,00 €
 - article 611 – contrats prestations de service + 2.700,00 €
 - article 6156 – maintenance + 1.100,00 €
 - article 627 – services bancaires et assimilés + 650,00 €
 - article 63513 – autres impôts locaux + 780,00 €
 - article 6615 – intérêts des comptes courants + 1.670,00 €

- d'autoriser M Le Maire à émettre les pièces comptables qui s'y rattachent

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-2°) Affaires agricoles : avenant bail rural

M. Le Maire expose que dans le cadre des baux ruraux signés pour la période 2009-2018, il y a lieu de valider la modification suivante pour prise en compte lors de la facturation 2017 :

M. ACKERMANN Robert demande à ce que le bail soit porté au nom de son fils ACKERMANN Cédric domicilié à ISSENHAUSEN. Les parcelles suivantes figurent au bail :

Wingertall S07 P 27

Hungerberg S13 P 97

Hungerberg S13 P104

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'approuver les modifications précitées dans le cadre des baux ruraux pour la période 2009-2018 et de porter ainsi le bail au nom de M. ACKERMANN Cédric à compter du 11/11/2016
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant qui s'y rattache et à prendre en compte ces modifications lors de la facturation de l'année 2017.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-3°) Réseau de fibre optique ROSACE - Convention pour l'implantation d'un sous répartiteur optique :

M. Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée du projet de déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune.

Ce déploiement nécessite l'implantation d'un sous répartiteur optique (SRO) par la société ROSACE, sise à Entzheim. L'emplacement prévu se situe sur le domaine public non routier à hauteur de la limite entre le bâtiment de l'ex crédit mutuel et celui de la petite salle de la paroisse protestante (ex emplacement de la cabine téléphonique)

Il est donc nécessaire de passer une convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société ROSACE pour l'implantation de ce SRO.

M. Le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine privé communal, entre la commune de Kirrwiller et la société sise à ENTZHEIM. Il présente également au conseil les annexes jointes à la convention.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'autoriser l'implantation sur le domaine privé communal du sous répartiteur optique,
- D'approuver les termes de ladite convention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces y afférant

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-4°) Salle des fêtes : mise en œuvre cartouches filtrantes four et lave verres et modification siphon évier :

M. HALTER Gérard, adjoint au Maire, rappelle la délibération n°2 du 15 septembre dernier par laquelle il avait été évoqué l'utilité de la mise en œuvre de systèmes de traitement de l'eau par cartouches BRITA au niveau du four à vapeur et du lave verres. La société GYSS de Schiltigheim, fournisseur du nouveau lave vaisselle a chiffré la mise en service des deux kits de traitement à 1.327,44 € HT et la Sté SCHEFER de Gottesheim a chiffré les travaux relatifs à la conduite à 377,-€ HT. Considérant que des problèmes récurrents d'évacuation de l'eau au niveau de l'évier de la cuisine sont constatés, il est également décidé de profiter de ces travaux pour modifier le siphon de cet évier pour un coût de 228,-€ HT

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- d'approuver le devis de la Sté GYSS service de Schiltigheim pour la mise en service des deux kits de traitement de l'eau pour un montant de 1.327,44 € HT
- d'approuver le devis de la Sté SCHAEFER de Gottesheim pour la conduite d'alimentation et la modification du siphon de l'évier de la cuisien pour un montant de 605,-€ HT
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2017 au chap 21
- d'autoriser M. Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-5°) Salle des fêtes : table rallonge pour lave vaisselle :

Après plus d'une année d'utilisation de la nouvelle salle et donc de la cuisine, il s'avère à l'usage que le poste « lavage » au droit du lave vaisselle, serait beaucoup plus fonctionnelle si une table de sortie était rajoutée sur la droite du lave vaisselle. Cela permettrait de gagner en efficacité en offrant un espace de travail supplémentaire pour poser les paniers de lavage au sortir de la vaisselle après lavage et de permettre ainsi de la laisser sécher avant de la ranger.

Le devis présenté par la Sté GYSS et GIUBILEI de Schiltigheim s'élève à 965,00 € HT.

Une majorité des conseillers s'accorde sur le fait que le problème des traces sur la vaisselle ne vient pas du manque d'espace pour poser les paniers et laisser à la vaisselle le temps de sécher, mais du fait que les utilisateurs de la salle prennent rarement le temps d'essuyer la vaisselle ce qui pourtant est nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- De sursoir à cet achat pour l'instant.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-6°) Présentation et débat sur les enjeux du PLUi Communauté de Communes du Pays de Hanau :

M. Le Maire présente les travaux du COPIL (Comité de Pilotage composé de l'ensemble des élus référents de chaque commune), sur les enjeux du territoire qui ont été étudiés au travers de 4 axes majeurs :

- Habitat et Equipements
- Mobilité et Environnement
- Agriculture, économie et tourisme
- Patrimoine et paysage

L'intégralité des comptes rendus et présentations détaillées de chacune de ces réunions a été transmise aux membres du conseil.

Remarques des conseillers à la lecture des documents :

- Dépenses à prévoir pour la réalisation du PLUi très élevées et disproportionnées par rapport aux recettes à mettre en parallèle une fois le document fonctionnel et opposable tel que présenté à ce jour

- Réflexion sur des projets touristiques « privés » intégrés au PLUi qui ne relèvent pas de l'intérêt commun

- Beaucoup de propositions d'interdictions sont relevées dans les documents de travail, sous couvert de la préservation du bâti patrimonial et de l'harmonie des communes concernées. A être trop restrictifs, ne va-t-on pas tendre encore plus vers une situation de blocage en ce qui concerne les possibilités d'installation et de construction des jeunes générations dans les villages dont ils sont originaires ? (Foncier familial inutilisable du fait d'interdiction de construction en seconde ligne et en sortie de village)

- Certaines restrictions sont contradictoires : on ne veut pas que les villages s'étendent, mais on ne veut pas non plus de constructions en seconde ligne ! Certains conseillers ne voudraient pas que les possibilités de constructions se limitent seulement à les maisons en bande ou des mini maisons sur des minis terrains faisant de nos villages des cités dortoirs dont les habitants ne participeront au final plus à la vie locale.

- En parlant du développement de l'attractivité du territoire et si on veut absorber et intégrer intelligemment de nouvelles familles par la mise en œuvre du PLUi, il sera impératif de réfléchir à une meilleure offre de transports en commun et notamment la liaison ferroviaire à destination de Strasbourg qui devra proposer des trains avec des rames supplémentaires et prévoir des horaires plus adaptés. Une réflexion pour la remise en service de certaines liaisons bus entre les différentes communes concernées et les gares qui s'y trouvent, devrait également faire partie des travaux du PLUi.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2016-07-7°) Poste agent entretien nettoyage locaux communaux :

M. Le Maire expose que, conformément à la délibération n°3 du 11 octobre 2016, une offre d'emploi avait été lancée pour le recrutement d'un agent d'entretien à TNC pour le nettoyage des locaux administratifs, de l'école et de la salle des fêtes pour 17h30 par semaine.

Huit candidatures ont été réceptionnées, mais seules 3 personnes sont effectivement venues en mairie le 8 décembre pour passer l'entretien. En parallèle, une proposition de prestation de service avait également été faite par l'Association « entraide Emploi » de Saverne, sous forme de contrat de mise à disposition d'un salarié en insertion sur la base de la fiche de poste établie par la commune, pour un coût de 960,-€ TTC/mois.

Considérant que le profil des candidats qui se sont présentés aux entretiens n'ont pas retenus l'attention de M. Le Maire et les adjoints qui ont encadré les différents entretiens, ils s'accordent pour proposer de retenir la solution de la prestation de service proposée par l'association « Entraide emploi », qui aurait l'avantage de ce que la personne mise à disposition reste salariée de l'association qui aurait donc en charge sa formation, les visites médicales, la gestion des congés et le suivi régulier de la bonne exécution des tâches conformément à la fiche de poste.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- De confier le nettoyage régulier de la salle des fêtes, des locaux administratifs et de l'école à l'association « Entraide Emploi » de Saverne par la signature d'un contrat de mise à disposition d'un salarié en insertion pour une durée hebdomadaire de service de 17h30 pour un coût de 960,-€/mois pour une période d'un an,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce contrat,
- De prévoir les crédits au chapitre 11 du BP 2017

- De notifier par courrier aux candidats qui se sont présentés aux entretiens d'embauche, que le choix de la commune s'est arrêtée sur un prestataire de service employant du personnel en insertion.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-8°) Décompte charges logement communal 35, rue Principale :

Le secrétariat a procédé au décompte des charges réellement dues par le locataire du logement communal sis 35, rue Principale pour l'année écoulée, en tenant compte de la date du dernier décompte, à savoir le 01/11/2015.

Le détail est le suivant : 499,50 € d'eau et 835,98 € de fuel .Soit un total de 1.335,48 € dû pour l'année.

Considérant qu'à ce jour le locataire a déjà versé 100,-€/mois pendant 12 mois, **il y a lieu de procéder à la facturation d'un complément de charges d'un montant de 135,48 €**

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- d'autoriser M. Le Maire à émettre et signer les pièces comptables relatives à la facturation des 135,48 € dus à titre de complément de charges pour l'année 2016.
- De maintenir le montant des charges à 100,-€/mois pour l'année 2017
- D'imputer les recettes au compte 758

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-9°) Demande de subventions :

M. Le Maire expose la demande de subvention déposée par M. HANK Bernard pour le ravalement de la façade de la maison sis 80, rue Principale, dont il est propriétaire. Considérant le montant des travaux, il est proposé de lui allouer le montant maximum, soit 300,-€

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'accorder une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 300,-€ à M. HANK Bernard pour la maison sis 80, rue Principale à Kirrwiller
- D'imputer la dépense au compte 6574,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif au paiement de cette subvention.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-07-10°) Divers et informations :

- Dossier urbanisme : M. Le Maire rend compte de l'avancement des derniers dossiers en cours.
- Effectifs RPIC : Suite à la dernière réunion du conseil d'école, M. Le Maire informe les conseillers que, considérant que le RPIC perdra plus d'élèves qu'il n'en accueillera de nouveaux, les effectifs seront tout juste à la limite du seuil pour la prochaine rentrée et nettement sous le seuil pour la rentrée 2018/2019 (43 élèves prévus à ce jour). Il est donc utile d'engager une réflexion dès à présent sur les possibles solutions à mettre en œuvre face à cette perte d'effectif.

M. Le Maire et M. HALTER pensent que le fait d'avoir un périscolaire et un PEDT déjà en place sur la commune sont un avantage à mettre en avant s'il y avait nécessité d'envisager la construction d'une école intercommunale. Pourquoi pas à Kirrwiller ?

Considérant que les ventes et achats de maisons et donc départs et arrivées de familles sont très fréquents et nombreuses depuis les deux dernières années, les chiffres des effectifs peuvent très vite varier, à la hausse comme à la baisse. Un point devra donc être fait régulièrement en ce qui concerne les effectifs de l'école afin de pouvoir être rapidement réactifs lorsque la situation l'exigera.

2016-07-11°) Création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses article 32 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,

Considérant la volonté de la commune de KIRRWILLER de se rattacher au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2017 de la Commune de KIRRWILLER = TROIS électeurs,

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

*** de CREER** un Comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,

*** de PRECISER** que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

*** de CREER** un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer

*** de PRECISER** que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès de Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 21h00.